



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/33
7 avril 2005

FRANÇAIS
Original: FRANÇAIS et ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)
(Cent-trente-sixième session, 21-24 juin 2005,
point 4.2.4 de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 2 À LA SERIE O6 D'AMENDMENTS
AU RÈGLEMENT N° 14

(Ancrages de ceintures de sécurité)

Transmis par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRSP à sa trente-sixième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRSP/36, para. 11). Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRSP/2004/17, non modifié.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Paragraphe 5.2.4.1, modifier comme suit:

"5.2.4.1 Sous réserve des paragraphes 5.2.4.3 et 5.2.4.4, la partie des ancrages pour fixation supérieure ISOFIX destinée à être reliée au connecteur de fixation supérieure ISOFIX sera située à 2 000 mm maximum du point de référence de l'épaule et dans la zone grisée, comme indiqué aux Figures 6 à 10 de l'Annexe 9, à partir de la position assise sur laquelle il est installé, le gabarit décrit dans le texte SAE J 826 (juillet 1995) et montré à la Figure 5 de l'Annexe 9 étant pris pour référence et les conditions suivantes étant respectées:"

Paragraphe 5.2.4.2, modifier comme suit:

"5.2.4.2 La zone d'ancrage pour fixation supérieure ISOFIX peut aussi être située à l'aide du gabarit "ISO/F2" (B), défini au Règlement No. 16 (Annexe 17, Appendice 2, Figure 2), placé à une position ISOFIX équipée des ancrages inférieurs ISOFIX comme montrés à la Figure 11 de l'Annexe 9.

La position assise sera la plus à l'arrière possible et la plus basse possible avec le dossier du siège placé dans sa position nominale, ou comme recommandé par le constructeur du véhicule.

Sur la vue de côté, les ancrages pour fixation supérieure ISOFIX devront être situés en arrière de la face arrière du gabarit "ISO/F2" (B).

L'intersection entre la face arrière du gabarit "ISO/F2" (B) et la ligne horizontale (Annexe 9, Figure 11, point de référence 3) contenant le dernier point rigide d'une dureté Shore A supérieure à 50 au sommet du dossier du siège définit le point de référence 4 (Annexe 9, Figure 11) sur l'axe longitudinal du gabarit "ISO/F2" (B). À ce point de référence, un angle maximal de 45° au-dessus de la ligne horizontale définit la limite supérieure de la zone d'ancrage pour fixation supérieure.

Sur la vue de dessus, au point de référence 4 (annexe 9, figure 11), un angle maximal de 90° s'étendant vers l'arrière et latéralement et, sur la vue arrière, un angle maximal de 40° définissent deux volumes qui limitent la zone d'ancrage pour fixation supérieure ISOFIX.

L'origine de la sangle de fixation supérieure ISOFIX (5) est située à l'intersection du gabarit "ISO/F2" (B) avec un plan passant 550 mm au-dessus de la face horizontale (1) dudit gabarit sur l'axe longitudinal (6) dudit gabarit.

De plus, les ancrages pour fixation supérieure ISOFIX se situeront entre 200 et 2 000 mm du point d'origine de la sangle de fixation supérieure ISOFIX sur la face arrière du gabarit "ISO/F2" (B), mesurés le long de la sangle lorsqu'elle est tirée par-dessus le dossier du siège vers les ancrages pour fixation supérieure ISOFIX."

Insérer un nouveau paragraphe 5.2.4.4, rédigé comme suit:

"5.2.4.4 Un ancrage de fixation peut être encastré dans le dossier du siège à condition de ne pas être dans la zone d'enroulement au sommet du dossier du siège."

Paragraphe 5.2.4.4 (ancien), re numéroter 5.2.4.5.

Annexe 9, Figure 11, modifier comme suit:

"

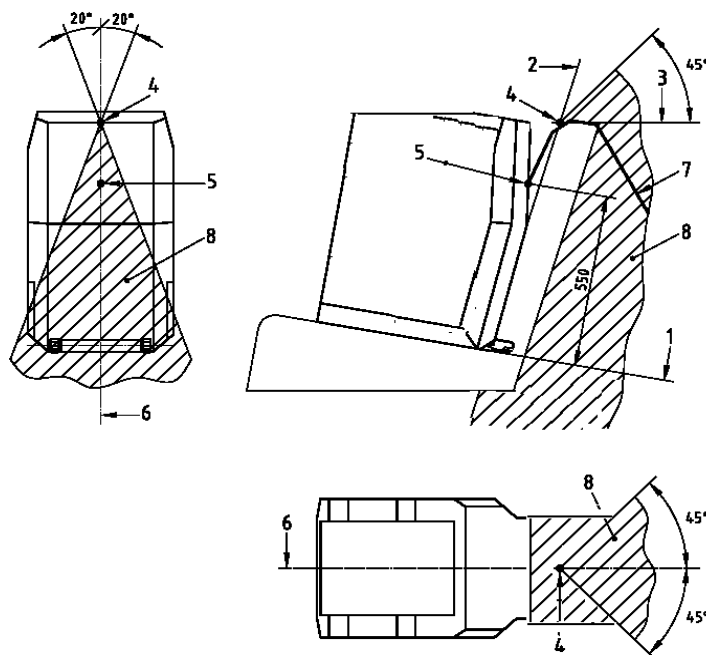


Figure 11: AUTRE MÉTHODE PERMETTANT DE DÉTERMINER LA POSITION DES ANCRAGES POUR FIXATION SUPÉRIEURE AU MOYEN DU GABARIT "ISO/F2" (B), ZONE ISOFIX – VUES DE CÔTÉ ET DE DESSUS ET VUE ARRIÈRE

- | | | | |
|---|--|---|--|
| 1 | Face horizontale du gabarit "ISO/F2" (B) | 4 | Intersection entre 2 et 3 |
| 2 | Face arrière du gabarit "ISO/F2" (B) | 5 | Point de référence de la fixation |
| 3 | Ligne horizontale tangente au sommet du dossier du siège (dernier point rigide d'une dureté Shore A supérieure à 50) | 6 | Axe longitudinal du gabarit "ISO/F2" (B) |
| | | 7 | Sangle de fixation supérieure |
| | | 8 | Limites de la zone d'ancrage" |
